

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT - METROPOLE GRAND NANCY

AIDES A L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Plafond de ressources à compter de janvier 2023 :
RSA Socle (sans abattement forfait logement) + 360 € (art.1-9 du règlement FSL)

COMPOSITION DU FOYER	RSA SOCLE	PLAFONDS FSL A COMPTER DE JANVIER 2023
1 personne seule	598,54	959
1 personne seule + 1 enfant	897,81	1 258
1 personne seule + 2 enfants	1 077,37	1 437
1 personne seule + 3 enfants	1 316,79	1 677
1 personne seule + 4 enfants	1 556,21	1 916
1 personne seule + 5 enfants	1 795,63	2 156
Par enfant supplémentaire	239,42	239
1 couple	897,81	1258
1 couple + 1 enfant	1 077,37	1437
1 couple + 2 enfants	1 256,93	1617
1 couple + 3 enfants	1 496,35	1856
1 couple + 4 enfants	1 735,77	2096
1 couple + 5 enfants	1 975,19	2335
Par enfant supplémentaire	239,42	239

Barème 2023 des aides individuelles FSL

🔗 Aides à l'accès (chapitre 2 du règlement) :

- L'aide au déménagement est plafonnée à 1 500 €. Une participation financière minimale pourra être demandée au ménage.
- L'aide à l'assurance locative est un forfait dont le montant est calculé selon la typologie du logement, soit : T1= 80 €, T2 = 90 €, T3 = 100 €, T4 = 110 €, T5 et + = 120 €

🔗 Aides au maintien (chapitre 3 du règlement) :

- Dette maximale : 6 000 €
- Secours maximal : 4 000 €
- Prêt maximal : 2 000 €

🔗 Aides aux réparations locatives (articles 2-4, 3-10 et 4-4 du règlement) :

- Aide limitée à 250 € par pièce

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT - METROPOLE GRAND NANCY

AIDE AU MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'ENERGIE

Plafond de ressources et montant des aides FSL énergie à compter de Novembre 2022 (délibération n°2 du 20/10/2022)

Selon la définition INSEE des unités de consommation :

- Adulte = 1
- Couple = 1,5
- Enfant de - de 14 ans = 0,3
- Enfant de + de 14 ans ou autre adulte présent au foyer = 0,5

↳ Plafond de ressources :

Seuil de pauvreté (soit 1 102 € pour une personne seule) modulé selon les unités de consommation au regard de la composition familiale

↳ Référence de calcul du montant de l'aide :

Indice INSEE x 290 € = aide maximale

COMPOSITION DU FOYER	Indice INSEE	Plafond de ressources A compter du 01/11/2022	Montant aide Maximum
1 personne seule	1	1 102	290 €
1 personne seule + 1 enfant -14 ans	1,3	1433	377 €
1 personne seule + 1 enfant +14 ans	1,5	1653	435 €
1 personne seule + 2 enfants -14 ans	1,6	1763	464 €
1 personne seule + 1 enfant -14 ans + 1 enfant +14 ans	1,8	1984	522 €
1 personne seule + 2 enfants +14 ans	2	2204	580 €
...			
1 couple	1,5	1653	435 €
1 couple + 1 enfant -14ans	1,8	1984	522 €
1 couple +1 enfant +14 ans	2	2204	850 €
1 couple + 2 enfants -14 ans	2,1	2314	609 €
1 couple + 1 enfant -14ans + 1 enfant +14 ans	2,3	2535	667 €
1 couple + 2 enfants +14 ans	2,5	2755	725 €
...			